bas et de leur faire comprendre où est la vérité sociale.

Pourquoi, dès lors, ne pas répondre à l'appel de ceux qui, parmi nous, ont au cœur assez de courage, dans l'âme assez d'élévation pour dire à leurs concitoyens : Nous ne sommes pas des désespérés ni des blasphémateurs de notre temps et de notre pays ; nous avons confiance et espoir. Ne nous donnez pas (ce n'est pas une aumône que nous sollicitons) mais prêtez-nous le capital nécessaire pour nous créer un riant foyer de famille, où nous serons vraiment chez nous, où nous pourrons nous plaire, où nous pourrons élever nos enfants dans la décence, dans l'hygiène, dans la dignité. Cet argent vous est aussi bien garanti que si vous le prêtiez aux plus riches ; il vous produira pendant vingt ans un intérêt dès maintenant suffisant, avantageux demain.

J'espère, je souhaite pour la paix sociale à Roubaix, que cette pensée si noble et si digne des adhérents de la *Ruche* sera comprise et que ses 2,500 obligations nouvelles seront rapidement souscrites par la petite et par la grosse épargne...

Et que bientôt un nouvel emprunt sera nécessaire.

ALFRED REBOUX.

Les funérailles de M. l'abbé Descat aumônier du couvent de la Visitation, boulevard de Strasbourg, ont eu lieu, samedi matin, en l'église du Sacré-Cœur.

A dix heures, M. l'abbé Caudle, curé de la paroisse, a fait la levée du corps.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, M. le chanoine Fichaux, aumônier du pensionnat d'Esquermes, et M. le chanoine Vassart, aumônier des Dames de Saint-Union.

Dans le cortège, très nombreux, on remarquait la plupart des membres du clergé de Roubaix, et beaucoup de prêtres étrangers, ainsi que des délégations des diverses communautés religieuses.

La messe a été dite par M. le curé du Sacré-Cœur, assisté de M. l'abbé Delesalle, curé de Saint-Jean-Baptiste, et de M. l'abbé Bailleul, aumônier des Frères de la rue St-Antoine.

A midi, la cérémonie était terminée.

Au Cercle polyglotte de Roubaix. — Dans la dernière réunion, il a été procédé à l'élection du Bureau et de la Commission, qui sont ainsi composés :

Président d'honneur, M. O. Leburque, négociant, officier d'Académie ; président-fondateur, M. J. Gaillard, professeur ; président, M. Dubamel, professeur d'anglais ; vice-présidents, MM. Ernest Wante et Charles Facques, Secrétaires, MM. Schwarz et Paul Tanchon ; trésorier, M. Dubrœucq ; archiviste-bibliothécaire, M. Bocquet.

Commissaires pour chaque langue : MM. Marsy, Loucheur et Drion, pour l'anglais ; MM. Marescaux et Dillon-Kavannagh, pour l'allemand, MM. Armions et Lesimple, pour l'espagnol ; M. Marchand, pour l'italien.

Mardi prochain, conférences, exercices habituels.

A propos du banquet de la Société des Sous Officiers français. — On nous communique la lettre suivante :

« Monsieur Hubert, commandant du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix,

» Pour vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu nous prêter la grande salle de l'Hôtel, pour *faire notre banquet du 14* dit même mois, nous avons fait une quête au profit de la Caisse de retraite des sapeurs-pompiers de la ville de Roubaix.

» J'ai l'avantage de vous faire parvenir la somme de cinquante francs, montant de cette quête, en vous priant de croire à ma considération distinguée.

» Signé : A. HAGARD, président. »

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du samedi 18 décembre : hommes et femmes, 760, enfants, 830, Refuge, 29 lits occupés.

Une conférence anarchiste, rue de Mouvaux. — Samedi soir, a eu lieu, à la « Brasserie Libertaire », tenue par le compagnon Sauvage, rue de Mouvaux, une réunion anarchiste, organisée par le groupe de Roubaix.

Le bureau était présidé par le compagnon Pollet, assisté de Delaere et Vaillant. La parole lui ensuite donnée à l'anarchiste Philippe, qui déclara à l'assistance, composée d'une trentaine de personnes, qu'il n'y aurait pas, à proprement parler, une conférence, et que cette première réunion serait tout simplement une causerie.

Il a exposé à l'assemblée que le groupe libertaire va organiser des réunions dans tous les quartiers de la ville.

Les orateurs qui y prendront la parole suivront pied à pied la direction imprimée par l'*Union Sociale et Patriotique* aussi bien que pour combattre les socialistes qui sont au pouvoir.

Selon l'orateur, les socialistes n'obtiendront plus la majorité à Roubaix, car ils ont trop promis et ces promesses ont fait un grand nombre de mécontents. A l'appui de cette opinion, il dit qu'avant l'avènement des socialistes au pouvoir, ceux-ci étaient de fervents propagateurs de leurs idées, et ne reculaient pas devant la lutte. Aujourd'hui qu'ils ont conquis l'Hôtel-de-Ville, ils ne bougent plus.

Le seul parti politique à Roubaix qui se remue est l'*Union sociale et patriotique*. Le compagnon Philippe a terminé sa causerie en invitant ses camarades aux futures réunions et en priant ces derniers, s'il se présente des contradicteurs, de vouloir bien les écouter silencieusement, pour prouver que, pour eux, la liberté n'est pas un vain mot.

Cette causerie, qui a duré vingt minutes environ, a eu lieu dans la salle d'estaminet et s'est terminée sans incident.

UNE RÉUNION SOCIALISTE MOUVEMENTÉE, RUE DU GRAND-CHEMIN. — Discours des citoyens Decock et Gosselin. — Intervention de deux démocrates chrétiens et d'un anarchiste. — Nombreuses interruptions. — La réunion socialiste, qui a eu lieu samedi soir, au Café du Tribunal, rue du Grand-Chemin, a été très mouvementée par suite de l'intervention de plusieurs contradicteurs ; commencée à neuf heures, elle ne s'est terminée qu'à onze heures un quart.

Quand la séance est ouverte, une trentaine à peine d'auditeurs, parmi lesquels nous remarquons nombre de démocrates chrétiens, sont présents. M. Lefebvre, président ; MM. Carrette et Cain, assesseurs. La parole est donnée au citoyen Decock.

Discours du citoyen Decock. — L'adjoint au maire de Roubaix commence par constater avec regret que les assistants ne sont pas venus nombreux à la réunion, puis il développe le thème ordinaire sur la situation présente. Il parle de « Méline, l'affameur », du pacte conclu avec la droite, etc., etc.

Il arrive nécessairement à parler de l'affaire Dreyfus ; selon lui on a *peut-être « sacrifié un capitaine pour sauver un général »*. Cet état de choses provient, assure-t-il, de « la pourriture qui a gangrené l'armée ». Il ne tient qu'au peuple, dit-il, de s'émanciper en votant pour les socialistes. Le citoyen Decock expose ensuite le but de la réunion qui est de constituer un embryon d'organisation plus puissant ; il termine par préconiser l'union de tous en vue des prochaines élections.

Intervention d'un démocrate chrétien. — Un démocrate chrétien, M. Henri Leblond, demande la parole. Résumant le discours du citoyen Decock, il s'efforce de le réfuter ; il rappelle que les socialistes ont attenté à la liberté des pères de famille en n'accordant pas de secours aux enfants des écoles libres. Quelques applaudissements accueillent cette première partie du discours de M. Leblond qui est écouté avec calme.

Mais bientôt les interruptions commencent bruyantes et nombreuses, ainsi que les conversations particulières, les invectives, les injures même, surtout quand M. Leblond expose que le socialisme ne peut pas donner le bonheur aux ouvriers parce qu'il est révolutionnaire, témoin la Commune.

» Je viens ici, continue l'orateur, avec un programme, celui de la démocratie chrétienne. Je reconnais avec vous la misère des temps présents, mais, comme remède, je demande qu'on revienne à l'organisation professionnelle en dehors de toute action politique, que l'on crée un grand nombre de chambres de travail où les conditions pourront se régler, je demande aussi des bourses de travail pour le placement des ouvriers. »

A ce moment, M. Gosselin, trouvant que le démocrate chrétien abuse de la patience de ses auditeurs, veut prendre la parole ; mais M. Leblond lui fait remarquer que seul il peut parler et il continue au milieu des interruptions :

« Vous nous reprochez nos alliances, ajoute-t-il, mais vous ne nous dites pas qu'à Bordeaux les socialistes ont fait alliance avec les royalistes ! » *On crie :* Assez ! assez !

« Que les ouvriers s'organisent eux-mêmes et mettent à la porte les politiciens qui vous montent la tête. » Interruptions multiples. Le vacarme devient si grand que personne, pas même le président, ne parvient à se faire entendre. En fin de compte, la majorité des assistants décide de retirer la parole au démocrate chrétien.

Réplique du citoyen Decock. — L'adjoint au maire monte à la tribune et, en quelques paroles très violentes, il fait le procès de la religion. Parlant des secours refusés aux enfants des écoles libres, il dit : « Jamais nous ne donnerons la pâture de nos deniers aux partisans d'une intelligence des enfants. » (Bruyants applaudissements)

Le démocrate chrétien répond au citoyen Decock. — M. Leblond emploie quelques minutes pour réfuter les assertions du citoyen Decock. Il montre d'abord que ce dernier se met en contradiction avec lui-même, puisqu'il avait dit qu'il ne s'inquiétait pas des religions. Le démocrate chrétien expose ensuite le rôle bienfaisant de l'Eglise à travers les âges. Parlant des secours aux enfants, il conclut : « Tous les citoyens paient des droits d'octroi, il est juste qu'on leur donne à tous les mêmes secours. »

Une voix. — Et les cartes de l'*Union sociale et patriotique ?*

M. Leblond. — Je n'en ai pas.

Discours du citoyen Gosselin. — Le citoyen Gosselin vient à la tribune exposer la situation du petit industriel, du petit commerçant et du petit cultivateur, qui tous, selon lui, sont plus malheureux encore que les ouvriers. Aussi l'on a leur ne combat-il que les gros industriels. Au cours de son discours, il avoue que les interrupteurs sont tous gens mal élevés, c'est à-dire ...

S'adressant ensuite aux démocrates chrétiens, le citoyen Gosselin fait démocratique de la religion et cite des textes de l'Ecriture. Son discours est un feu à bâtons rompus, il est à peine si tous les sujets, aussi serait-il difficile de les résumer. Toutefois, une chose à retenir, c'est la réforme de la loi scolaire que propose l'orateur. Il est là sur son terrain, car le citoyen Gosselin est un ancien instituteur, il a su en la avoner lui-même.

Intervention d'un second démocrate chrétien. — M. Louis Vachatier vient demander des éclaircissements sur le bonheur promis à l'ouvrier par les socialistes. Il demande en outre à ces derniers pourquoi, au congrès de Zurich, ils ont voté le travail des femmes. De nombreuses interruptions couvrent la voix du démocrate chrétien quand ...

Un anarchiste intervient. — C'est l'anarchiste Philippe qui vient d'arriver dans la salle avec quelques-uns de ses partisans au sortir de la réunion qu'il avait organisée.

Philippe s'étonne que la démocratie chrétienne s'occupe de la question sociale, car, d'après lui, « les croyants sont obligés d'user le dos, ils ne peuvent se révolter contre l'ordre établi par Dieu ».

D'ailleurs, l'anarchiste ne s'attaque pas seulement aux démocrates chrétiens, bientôt il bat en brèche les doctrines collectivistes, et prédit un bouleversement général.

Un ordre du jour est voté, puis la sortie s'effectue sans incident. Il est onze heures un quart.

Société de Géographie. — *Le cours de géographie commerciale.* — C'est lundi, 20 décembre, qu'aura lieu le deuxième cours de géographie commerciale.

Ce cours sera donné par M. Lefebvre, professeur, à huit heures et demie, dans une des salles de l'ancienne propriété Pierre Catteau.

Le concours de tir à la carabine. — Le concours de tir à la carabine, organisé par M. Dubar, professeur d'armes, et qui aura lieu dans la salle du Demi-Cercle, 8, rue Neuve, obtient toujours un très grand succès. Il prendra fin dans les derniers jours du mois de janvier ; les amateurs qui désirent y prendre part feront donc bien de ne plus tarder à se faire inscrire. Le concours est ouvert tous les jours, de six à huit heures, et le dimanche de onze à deux heures et de quatre à sept heures.

La longévité. — Dans un article que nous publions plus haut, on parle d'une étude de M. Jean Finot, dans la *Revue des Revues*, sur les « mystères de la longévité ». On cite de nombreux cas de centenaires, et même on signale des bi-centenaires.

Quel est le genre de vie qui conduit à la longévité ? Les opinions sont partagées. Ce qui est le plus recommandé, c'est la bonne humeur. On a remarqué que généralement les centenaires sont gais. Pour un critique qui marie Rossini, le centenaire de Wattrelos, mort depuis quelque temps *seulement, chacun sait que, jusqu'au dernier moment,* elle ne connut point la tristesse ; on connaît ses saillies spirituelles, et son entrain à chanter ; même, elle esquissait encore, quelques mois avant de mourir, un petit pas de danse.

Mais, dira-t-on, le moyen d'avoir l'esprit toujours disposé, au milieu des tracas des affaires, des maladies du corps, des indispositions de tous genres, des indigestions, des maux de tête, etc.

Nous l'avons déjà dit, l'hygiène joue un grand rôle dans la santé des personnes que les travaux intellectuels absorbent continuellement. Il est indispensable qu'elles se donnent du mouvement, qu'elles s'habituent aux exercices corporels, qu'elles entreprennent des marches, et aussi qu'elles se baignent.

Nous ne saurions trop répéter combien les bains sont efficaces, et que, bien-être ils procurent à ceux qui en prennent régulièrement, quelle facilité de travail ils donnent, et, en même temps, en nous rendant dispos et frais, quelle bonne humeur ils peuvent apporter.

Nous n'oserions pas avancer que toutes les personnes qui se baignent *dans l'établissement*, rue Pierre-Motte vivront jusqu'à cent ans ; mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elles prolongeront nécessairement leur existence, en conservant leur santé dans un bon état, et en usant du meilleur des moyens préservatifs contre la maladie.

L'établissement de la rue Pierre-Motte est d'ailleurs installé de façon à satisfaire toutes les exigences. Les salles de bains sont proprement tenues, et confortablement agencées ; le service y est fait avec une parfaite ponctualité.

La piscine continue à attirer les baigneurs ; tous les jours ceux-ci viennent en grand nombre, et y prennent des ébats aussi agréables que bienfaisants. Il y a les jours réservés aux hommes, et ceux consacrés aux dames ; ces dernières ne sont pas les moins nombreuses.

Les *Bains Roubaisiens* devraient être fréquentés par tous nos concitoyens.

MAISON SPÉCIALE DE TROUSSEAUX & LAYETTES

AUX

FABRIQUES PARISIENNES

16, rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

NOMBREUX S OCCASIONS

Grand choix d'articles hautes nouveautés pour ENFANTS en Robes blanches et couleurs, Douillettes, Pelisses, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers, etc., etc. — Rideaux Bonneterie

Immense assortiment de *LINGE BRODÉ*

ET COUSU A LA MAIN

Chemises pour Hommes et Jeunes Gens, toutes faites et sur mesure. — Dépôt de Toiles des Vosges & Linge de table, garantis à l'usage.

GRAND RABAIS sur tous les Articles Lainage de la Saison **GRAND RABAIS**

Le vol d'un porte monnaie. — Il y a quelques jours, M. Jules Lemeurant, rue Meyerbeer, rencontra, quai de Clairis, une jeune fille avec qui il fit conversation. Celle-ci en profita pour soustraire de la poche de son interlocuteur un porte monnaie contenant dix-huit francs. M. Lemaire aperçut du vol peu de temps après et en informa aussitôt M. Villon, commissaire de police, qui fit rechercher la coupable. Cette dernière fut arrêtée, sans doute. C'est une frandeuse, Marie Delplanque, âgée de [illegible] ans, demeurant rue de Naples.

Un vol de tissus. — Samedi soir, Guillaume Dubuisgue, domestique, âgé de 32 ans, demeurant rue Cugnot, a été arrêté. Cet homme, qui est inculpé de vol de coupons de tissus, d'une valeur de 200 francs, au préjudice de son patron, fabricant, rue Nain, a été conduit au dépôt de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Interrogé par M. Villon, commissaire de police, l'inculpé lit des aveux. Il a été ensuite transféré au dépôt central.

Une double arrestation pour vol. — Depuis quelque temps, l'agent de sûreté Gautier surveillait deux jeunes gens habitant en garni rue des Longues-Haies. Ces deux individus, qui ne travaillent pas, ne sortaient de leur chambre que la nuit.

Samedi matin, l'agent Gautier voulut se rendre compte de ce qui se passait ; il alla leur rendre visite dans le but de s'assurer de leur identité. Ce sont Alexandre Martens, âgé de 18 ans et Gustave Dubbel, 16 ans. En examinant la chambre, l'agent découvrit deux paquets cachés dans un coin. L'un contenant 76 kilogrammes de zinc et l'autre 45 kilogrammes du même métal.

Interrogés sur la provenance de ce métal, les deux jeunes gens ne purent en indiquer la provenance. Ils ont été arrêtés et conduits au dépôt de police de la place Sainte-Elisabeth.

Un accident dans la Grande-Rue. — Un jeune homme de dix-huit ans était occupé, samedi après-midi, à nettoyer le calorifère du « Petit Jean Nouveautés » à la Grande-Rue, quand, pour activer son travail, il eut la malheureuse idée d'imbiber un chiffon de pétrole et de le mettre sur le calorifère. Aussitôt, le liquide prit feu et les flammes atteignirent l'ouvrier à la figure, lui faisant de graves brûlures. Les yeux, fort heureusement, n'ont pas été atteints. Aux cris poussés par la victime, on s'empressa de lui porter secours et de la transporter à la pharmacie Deschodt, où elle fut l'objet des soins les plus assidus.

Le blessé, J. Pellet, travaillait pour le compte de MM. Mathelin et Garnier, constructeurs, rue de Douai à Lille. Ces derniers ont été informés télégraphiquement. Le jeune homme, qui habite également Lille, a été peu de temps après reconduit à son domicile.

Les accidents. — Un manœuvre de couvreur travaillant pour le compte de M. Roupin, entrepreneur, rue de Soubise, est tombé d'une échelle, rue des Arts, et s'est fait dans sa chute une contusion assez grave au pied gauche. Le blessé, Louis Bertin, âgé de 15 ans, a reçu les soins du docteur Faidherbe, qui l'a fait reconduire à son domicile, rue Kléber, à Croix.

Qui s'expose au danger succombe un beau jour. — Il y a des axiomes qui deviennent banals par leur application journalière. Pourtant on ne savait jamais y attacher trop d'importance surtout lorsqu'il s'agit d'hygiène ou de médecine. On l'a déjà dit ; « La moindre plaie est une porte ouverte à la mort ». Les maladies de la peau parfois tenaces, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, chute des cheveux, etc., nécessitent l'emploi d'un remède agissant vite et efficacement. On ne saurait recommander autre chose que la *Pommade Dépurator*.

Respectueux du secret professionnel, M. Dédry, pharmacien rue Notre-Dame, 32, à Roubaix, ne publie pas les noms des personnes guéries même de celles qui l'ont autorisé. M. Delabaere, pharmacien, rue d'Iukermann, 51, est également dépositaire de cette *Pommade Depurator* qui coûte 1.50, par poste 1.70.

Dépôt dans les mêmes pharmacies des *Pilules Nipbateuses*, pour guérison très rapide des affections des poules, pigeons, etc. Prix 1 fr. 50. 6300d

Arrestation d'un fraudeur. — Samedi matin, à six heures, le brigadier Dehamiel et le préposé Decarpentry, étant de service au pont Morel, territoire de Roubaix, à environ trois kilomètres de l'étranger, ont arrêté Edouard Fremaux, rattacheur, âgé de 40 ans, demeurant rue des Anges à Roubaix.

Cet individu portait, caché sous ses vêtements, quatre cents grammes de tabac en poudre, trois kilos de café vert et six cents grammes d'allumettes chimiques de provenance étrangère. Le tout d'une valeur de seize francs.

CROIX. — « Union Sociale et Patriotique ». — C'est aujourd'hui, dimanche, à quatre heures du soir, estaminet Fidèle Dhal, à la Croix-Blanche, qu'aura lieu la grande réunion organisée par l'*Union sociale et patriotique*, de Croix.

M. J. Chatteleyn, avocat, prendra la parole et traitera : L'Union, et le collectivisme ».

La formation de la section du Créchet se fera après la causerie.

— *Toujours l'Hospice.* — On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« *Croix, le 7 décembre 1897.*

« Monsieur le Maire,

« Président de droit de la Commission des Hospices.

» Conformément à la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 19 novembre dernier, au nom de MM. Couturier, Delvoye, Pluquet et au mien, j'ai l'honneur, vu l'urgence, de vous inviter à vouloir bien convoquer la Commission administrative de l'hospice pour demain 8 ou jeudi 9 décembre, à une heure et demie après-midi, pour procéder à la vérification et à la réception des objets mobiliers déposés à l'établissement.

» Je propose une heure et demie, parce que cette opération doit être faite au grand jour.

» Il va sans dire que d'après la lettre de M. le Préfet et la délibération approuvée, vous aurez à nous présenter toutes les factures relatives aux fournitures faites, afin que la commission puisse juger en connaissance de cause.

» Comptant que vous adhérerez à notre désir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations empressées.

» HENRI FLORIN, secrétaire. »

« Comme vous le voyez, c'est le secrétaire qui signe, on répond à l'économe ce qui suit :

« MAIRIE DE CROIX, le 8 octobre 1897,

» Monsieur l'Econome,

» Veuillez convoquer la commission de l'Hospice pour vendredi à trois heures.

» Recevez, Monsieur, mes civilités empressées.

» *Le maire*, F. DESBARBIEUX. »

» C'est laconique, et M. Desbarbieux ne demande pas le grand jour — car au 10 décembre, à trois heures, il est *presque nuit — aussi la séance fut-elle à peu près* nulle.

» Tous commentaires sont superflus.

» Le même jour, M. Desbarbieux écrivait au préfet, qu'il respecte bien peu, la lettre qu'il a été reproduite par tous les journaux, demandant à ajourner l'ouverture de l'hospice au 15 janvier 1898, ce qui ne laisse pas le temps à la construction à jet continu de l'administration, des voutes à la mi-mai 14 décembre. A la même date on placardait dans Croix des affiches diffamatoires pour M. le Préfet et la majorité de la commission de l'hospice.

» Enfin, voici le bouquet : A la réunion du mardi 14, la majorité, voulant aboutir, dès la première réunion au *dimanche 19 décembre* et fixa l'ordre du jour comme suit :

» 1° Nomination d'une ordonnance ; 2° Examen des demandes d'entrées nouvelles et admissions ; 3° Il ception par la commission du mobilier [illegible] ; 4° Examen de l'immeuble au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, [illegible] ; tableau, carreaux de vitre, soupiraux, etc. ; 5° Demande de versement des sommes [illegible] et 6000 fr. attribuées à l'hospice par [illegible] Préfet du 19 novembre 1897.

» Les sept convocations furent [illegible] 15 du 16 décembre, reprises le 16 au matin par [illegible] et portant la mention suivante :

« Pas de réunion le dimanche, jour de repos ordonné par le Seigneur.

» Signé : Le Maire.

» F. DESBARBIEUX. »

» Et M. Desbarbieux jette le masque. La comédie a assez duré.

» *La commission de l'Hospice.*

La Société Industrielle. — Les personnes qui se croient en situation de participer à cette donation sont invitées à [illegible] leur demande à la mairie dans le plus bref délai.

Wasquehal. — *Aliénation d'une parcelle de terrain.* — Le maire de Wasquehal donne avis que le lundi 27 décembre, il sera procédé par M. Pluquet, ancien maire de Croix, dans une des salles de la mairie, de 3 à 4 heures du soir, à une information de commodo et incommodo, au sujet de l'aliénation d'une parcelle de terrain appartenant à la commune au profit du sieur Delourme Victor.

Lannoy. — *La question d'un abattoir public.* — Vendredi soir, la commission municipale d'hygiène s'est réunie à la mairie pour étudier l'importante question de l'établissement d'un abattoir public à Lannoy.

La séance a eu lieu à huis-clos ; les membres de la commission se sont réparti les diverses branches de travail que comporte cette question, dont l'étude va être poussée avec la plus grande activité.

— La retraite préparatoire à la fête de l'Adoration commencera aujourd'hui dimanche. Aux trois messes, le R. P. Léonard, de l'Ordre des Récollets, prendra la *parole*.

Tous les jours de la semaine, le salut aura lieu à huit heures du soir ; une instruction sera donnée chaque jour par le prédicateur.

— *On sait* que dans sa dernière séance le Conseil municipal d'Hem ayant traité la question de l'achat d'une pompe à incendie, il a été *décidé, sur la proposition de* M. le Maire, que les annuités dues par la ville de Lannoy à cette commune contribueraient au paiement des frais de cet achat.

Nous croyons devoir rappeler cette décision, que, du reste, nous avons relatée dans le compte-rendu de la séance, car il nous revient que beaucoup de Lannoyens, ne se rendant pas compte de l'état de choses, croient qu'il s'agit d'un « cadeau » de la ville de Lannoy à la commune d'Hem.

Lys-lez Lannoy. — *Société d'anciens militaires l'« Avant garde ».* — Aujourd'hui dimanche, 19 décembre, à cinq heures précises, réunion générale mensuelle au local, rue du Bois. Ordre du jour : Perception des cotisations, réception de nouveaux sociétaires.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE MER. — Ce soir, à sept heures, réunion mensuelle à laquelle tous les nouveaux adhérents sont invités particulièrement pour leur inscription définitive. Ordre du jour intéressant.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU DEMI-PENSIONNAT SAINT-LOUIS. — Les membres de l'Association sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, le lundi, 20 décembre, à sept heures précises du soir, au Demi-pensionnat, rue Saint-Antoine prolongée.

Ordre du jour : Rapport du secrétaire et organisation du concert annuel. Causerie amicale et fête de famille entre les sociétaires. Les anciens élèves du Demi-pensionnat ne faisant pas partie de l'Association, mais désireux de se joindre à leurs anciens camarades, sont également priés d'assister à cette réunion.

Le Comité.

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets ne **mangent que le beurre d'Oostcamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog..... **3,30**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13.** *Dépôts et succursales* : voir la liste en 4e page. 23640

Machine à écrire « EMPIRE » : 375 frs. 7, rue Chats-Bossus, Lille. Dem. catalogue. 21893—4450

1.400 clients servis dans la localité et les environs, sont une garantie pour les personnes qui désirent être servies en confiance, tant pour la pose des dents que pour les soins de la bouche. En ce cas, s'adresser à M. Polack, dentiste, 56, rue d'Inkermann, visible les mardis, jeudis et vendredis de midi à 5 heures. 27020—43877

SIROP PECTORAL DELABAERE

Prenez le sirop pectoral **Delabaere**. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et *il est employé très efficacement* contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51, Didry, rue Notre-Dame, 32. 25239—43704

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

WATTRELOS

La journée d'aujourd'hui. — A la messe d'onze heures et demie, audition de Sainte-Cécile de l'Union des Trompettes.

L'après-midi, conférence par l'Union démocratique, au Crétinier. Conférence historique, à l'école des garçons du Centre.

La Jeunesse Catholique fera son banquet samedi prochain, jour de Noël, à six heures. Ceux de ses membres qui ne pourraient pas y assister sont priés d'en avertir le secrétaire avant vendredi prochain.

Union des Patriotes. — MM. les membres de la 1re section sont priés de bien vouloir assister à la réunion mensuelle, ce soir, à six heures précises. Présence indispensable. *Les membres des autres sections qui seraient* libres sont également invités à venir jouer les prix.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain toutes les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécia le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 21585

COFFRE-FORTS FICHET DE PARIS

1res récompenses à toutes les Expositions. — Prospectus *franco*, 13, rue Nationale, **Lille.** 21149-43630

Grâce à Elles ! — Paris, le 12 novembre 1896. — J'avais des étourdissements, des maux de tête, des crampes d'estomac, le corps tout enflé, et j'étais oppressée au point de ne pouvoir respirer. J'ai pris tout ce que l'on peut imaginer, mais depuis que je fais usage des Pilules Suisses, je me porte très bien, grâce à elles.

Mme Vve SALSAC, r. de Lanneau. (Sig. lég.). 440430

CLINIQUE DU Dr MONTAIGNE

spécialiste, 160, rue de l'Ommelet, Roubaix

Guérison sans opération des taches de vin, loupes, kystes, cancroïdes, glandes, fibromes, rétrécissements, polypes, ulcères, *lupus*, coxalgies. — Clinique gratuite aux indigents le mercredi matin de 7 à 8 heures.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le quartier du Brun-Pain. — C'est la cause d'un quartier bien déshérité que nous voulons plaider aujourd'hui devant l'opinion publique.

Le Brun-Pain, qui en entend parler quand il s'agit d'embellissement ? Eloigné du centre, il reste trop souvent ignoré : et pourtant il s'agit d'une importante agglomération ouvrière de plus de 5,000 âmes.

Une occasion se présente de donner un peu d'activité à ce quartier. Une magnifique église, l'église Sainte-Anne, y a été construite, grâce à des souscriptions recueillies pour ainsi dire son à son. Il suffirait qu'elle fût ouverte pour que, immédiatement, de nouvelles rues soient tracées et que le quartier tout entier s'embellisse.

Pourquoi donc n'obtient-on pas l'autorisation de livrer cette église au culte ?

On ne demande pourtant rien à la ville. Et, d'autre part, voyez les sommes qui ont été dépensées pour l'embellissement des quartiers centraux.

Aussi nous comprenons que les habitants du Brun-Pain réclament, eux aussi, pour leur quartier.

Voici la pétition qui a été remise à la municipalité :

« Nous, soussignés, habitants les quartiers du Brun-Pain, du Clinquet, des Orions et de la Fin-de-la-Guerre,

» Venons respectueusement exposer à Monsieur le Maire, à Messieurs les Adjoints et à Messieurs les Conseillers municipaux :

» Que les quartiers sus-indiqués ont été de tous temps fort délaissés, à cause sans doute de leur éloignement du centre des affaires et de la gare principale ;

» Que tandis que des sommes considérables ont été affectées au développement et à l'embellissement des autres quartiers et particulièrement du centre de la ville, le quartier du Brun-Pain n'a jamais eu sa part dans ces largesses ;

» Que pourtant ces quartiers du Brun-Pain, du Clinquet, des Orions et de la Fin-de-la-Guerre forment une importante agglomération de cinq mille habitants, appartenant presque exclusivement à la classe ouvrière ;

» Que tout récemment, on a pu, grâce à des dons volontaires, et sans qu'il en coûtât quoi que ce soit à la ville, y élever une belle église, autour de laquelle on a déjà construit de nouvelles habitations et tracé de nouvelles rues ;

» Que cette église devient donc le point central de ces quartiers si déshérités jusqu'à présent ;

» Qu'il suffirait de l'ouverture de l'église au culte pour favoriser de plus en plus le développement du quartier ;

» Que les habitants de ce quartier désirent vivement que cette église soit livrée au culte dans le plus bref délai possible ;

» Demandons, en conséquence, que le Conseil municipal veuille bien admettre un avis favorable à la demande d'ouverture de l'église Sainte-Anne. »

Espérons, pour les habitants du quartier du Brun Pain, qu'il sera enfin donné satisfaction à une réclamation aussi juste.

L'exercice de la brasserie. — Depuis que le régime de l'exercice est en vigueur pour la perception du droit sur la bière, l'administration de l'octroi déploie une grande vigilance, ce dont on ne peut d'ailleurs que la louer.

Ainsi, samedi, procès-verbal était dressé contre un brasseur en transportant des bières qui n'avait pas acquitté la taxe suivant le nouveau mode de perception.

Mais il s'agit d'un cas spécial qu'il est bon de signaler.

Le brasseur en question — le nom ne fait rien à la chose — avait réuni dans un magasin indépendant de sa brasserie des bières fabriquées antérieurement à la date d'application de l'exercice. Tandis qu'il les transportait, samedi il se vit dresser contravention par un préposé d'octroi.

Une question se pose : Dans une ville où le droit de circulation n'est pas applicable, peut-on atteindre des bières ne sortant pas directement d'une brasserie ?

Nous ne voulons pas trancher la question, mais nous tenons à la dicter pour l'intérêt qu'elle présente et nous ne manquerons pas de dire la solution qui lui sera donnée.

Union Commerciale de Tourcoing. — Ce Comité prie MM. les commerçants qui désireraient se faire inscrire à l'*Union Commerciale* de bien vouloir envoyer au plus tôt leur nom et leur adresse à M. F. Dervaux, secrétaire, 12, Grande-Place ; *on leur tiendra compte du timbre* d'affranchissement lors de la recette de la cotisation.

Très prochainement d'importants services (recouvrements des créances, vérification de lettres de voitures, de feuilles d'impôts, consultations judiciaires gratuites, etc., etc.), vont être organisés, et une importante réunion générale des adhérents aura lieu en janvier prochain.

Les récompenses aux familles pauvres. — Lundi prochain, 20 décembre, à deux heures et demie, aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, la distribution des récompenses aux familles qui se sont le plus distinguées par la bonne tenue de leurs habitations.

Cette distribution se fera en présence de la commission composée de MM. Leplat, Ducoulombier, Masurel, Clerkou, conseillers municipaux ; Lamand, Delaeke, docteurs Carasset et Dasseau, sous la présidence de M. Dieval, adjoint.

Voici la liste des familles récompensées :

Adyns Emile, journalier, rue de Metz ; Allart Constant, id., rue Auber ; Ameye Alphonse, id., rue de Flandre ; Arensma Louis, forgeron, rue des Villas ; veuve Baert, ménagère, rue des Trois-Pierres ; Barbe J.-B., cordonnier, rue Colbert ; Betteus Camille, charbonnier, rue Serpentine ; Biterman Léopold, domestique, Croix-Rouge ; veuve Jules Blanquart, ménagère, rue le Guisnes ; Blouve Denis, tisserand, rue de Gand ; Bonneville Emile, sellier, rue Dupuytren ; Bogaert Charles, rattacheur, rue Blanche.

Bossuyt Henri, teinturier, rue de Roncq ; Bouchez Nicolas, journalier, rue de l'Epidème ; Braye Charles, tisserand, rue d'Amiens ; Braye Emile, débourreur, rue Ingres ; Braye Henri, jébourreur, Croix-Rouge ; Brancke Pierre, plafonneur, rue de Neuville ; Bulteel Charles, tisserand, rue de Mouscron ; Carrette Achille, fileur, au Brun-Pain ; Castelain Arthur, ourdisseur, Pont-Rompu ; Castelain Henri, tisserand, rue d'Arcole.

Castelain Henri, journalier, rue de Roubaix ; Castelain Louis, journalier, rue du Dragon ; veuve Jean Catteau, ménagère, rue Fin-de-la-Guerre ; Cattoire Jules, rattacheur rue de Calais ; Chambeau J.-B., tisserand, rue Roanne ; veuve Alphonse Clarisse, ménagère, rue de la Bonne-Nouvelle ; Comeyne Jules, maçon, rue de la Marlière ; Cormorand Edouard, tisserand, rue des Maraîchers ; Cossement Henri, chauffeur, rue Achille Testelin ; Coucke Théophile, emballeur, rue de Fleurus, Coupez Lisbert, terrasser, à l'Epinette ; Cousart Alphonse, fileur, rue l'Armentieres ; Cuvelier Charles, fileur, rue des Piats.

Danley Augustin, journalier, rue de Cronstadt ; veuve Debuchy, ménagère, rue Achille-Testelin ; Decaluwe Polydore, cortonnier, rue Jourdan ; Deconinck J.-B., chauffeur, rue Auber ; Deconinck Victor, débourreur, rue de Fleurus ; Decubre Edouard, rattacheur, rue de Renaix ; Delahousse Adolphe, chauffeur, rue des Champs ; Delannoy